

COURCELLES INFO'COURCELLES - SAPICOURT

CEREMONIE DU 8 MAI

Tous les habitants du village sont cordialement invités à commémorer la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai prochain à 11h00 devant le monument aux morts situé près de la mairie. A la suite de cette manifestation, nous partagerons le verre de l'amitié.

DEFIBRILLATEUR

La commune a prévu au budget 2017, l'achat d'un défibrillateur qui serait mis à la disposition du public sur le mur extérieur de la mairie.

Cet achat n'a de sens que si un nombre suffisant d'habitants du village est initié à apporter les premiers secours suivants :

- Alerter;
- Effectuer un massage cardiaque ;
- Défibriller ;
- Poser un garrot ...

Nous envisageons donc, avec la participation des pompiers de Muizon, d'organiser une « initiation aux gestes qui sauvent » dans notre salle communale, lors de deux samedis matins au mois de septembre prochain. En fonction de l'intérêt suscité par ces formations, l'achat du défibrillateur sera effectué ou pas.

Les deux dates de formation seront précisées ultérieurement. Vous pouvez dès à présent nous faire savoir si vous êtes intéressés par cette formation, par email à l'adresse électronique <u>mairie-courcelles-sapicourt@wanadoo.fr</u>, ou en nous adressant un mot dans la boîte aux lettres de la mairie.

ASA - ENTRETIEN CHEMIN DES VIGNES

Dans le bulletin d'information d'octobre dernier, nous vous avions annoncé que nous envisagions la création d'une ASA (Association Syndicale Autorisée) pour l'entretien des chemins des vignes des secteurs du Moulin Camus, des Hautelles, de la Cantine, et du Rû. Après consultation des propriétaires des vignes concernées, il s'avère qu'environ 65% de ces propriétaires ne souhaitent pas la création de l'ASA. Ils en auraient été membres, ce qui leur aurait permis d'en contrôler les décisions. En attendant qu'une éventuelle autre solution soit trouvée, la commune ne commandera donc pas l'étude envisagée, qui aurait pu être financée à 80% par l'Agence de l'Eau, le reste étant à la charge de la commune.

CHIENS: ABOIEMENTS - DEJECTIONS

Malgré des rappels réguliers rédigés dans ce bulletin, et de nombreux propriétaires de chiens soucieux du bien être du voisinage, nous constatons toujours deux problèmes liés à nos amis les chiens.

- Des problèmes d'aboiements, pour lesquels il est rappelé que l'article R1334-31 du Code de la Santé Publique, précise : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ». L'article Article R1337-7 du même Code précise que cette infraction peut être punie de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.
- Des problèmes de salubrité publique, car on trouve malheureusement toujours des déjections canines dans les espaces verts, près des jeux des enfants, et sur les trottoirs. Nous remercions les propriétaires des chiens de faire preuve de civisme en ramassant systématiquement ces déjections, comme le font déjà de nombreux habitants du village. Un sac en plastique n'est pas très compliqué à emmener avec soi, lors d'une promenade.

TAXES COMMUNALES

Les taux 2017 suivants relatifs aux taxes communales, ont été votés en Conseil Municipal le 31 mars 2017 :

Taxe d'habitation: 15,77%
Taxe foncière (bâti): 24,33%
Taxe foncière (non bâti): 15,81%

 La CFE et la Taxe d'Aménagement, sont maintenant perçues par la Communauté Urbaine.

Ces niveaux de taxes ont été définis par la Direction Départementale des Finances Publiques, de manière à ce qu'ils amènent à une neutralité fiscale pour les ménages, suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims le 1er janvier 2017. Cela malgré les différences de taux qui existent entre ceux maintenant appelés par la Communauté Urbaine du Grand Reims, et ceux qui l'étaient jusqu'en 2016 par la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

L'état ayant toutefois prévu une revalorisation de 0,4% des bases des valeurs locatives en 2017, cette hausse se retrouvera au niveau des montants à régler. A cette revalorisation près, les montants globaux payés par un foyer pour ces trois taxes (Parts communales + parts Communauté Urbaine), ne devraient pas varier sensiblement entre 2016 et 2017. Cela dans la mesure ou les surfaces pondérées des

logements n'ont pas été modifiées, et la situation des occupants non plus.

Pour rappel, les taux 2016 des différentes taxes communales, étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 17,36%
 Taxe foncière (bâti) : 19,50%
 Taxe foncière (non bâti) : 17,82%
 CFE : 13,87%
 Taxe d'Aménagement : 2,20%.

Les taux des 4 premières taxes n'avaient pas été modifiés dans notre commune depuis 2010.

TRAVAUX DANS LA SALLE COMMUNALE

Suite à des malfaçons lors de la construction, le sol de notre salle communale doit être totalement cassé et refait à neuf. Les travaux de réfection ont démarré le mardi 11 avril. Ils devraient se terminer vers la mijuin. Le coût des travaux est intégralement pris en charge par l'assurance.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les budgets, sont disponibles sur le site Internet de la Commune à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie. Vous trouverez cidessous les points les plus significatifs évoqués lors des réunions du 2 mars et du 31 mars 2017.

Réunion du 2 mars 2017 :

Sur présentation du rapport de la commission des chemins, le conseil a adopté les décisions suivantes :

- Chemin rural de Jonchery sur Vesle à Rosnay La commission propose que le chemin soit conservé dans le tableau jaune, et qu'il soit loué par convention en terre agricole à l'exploitant qui le cultive depuis de nombreuses années. Cette convention non cessible précisera que ce chemin pourra être rétabli, aux frais de l'exploitant, avec un préavis d'un an.
- Chemin rural dit de la sente du Rû. Ce chemin est actuellement rendu privatif par le propriétaire du 12 rue du Montcet. Il est proposé de rendre à ce chemin sa destination d'origine, et d'installer une passerelle piétonne sur le Rû. Cette passerelle permettra l'accès au chemin rural du côté des vignes, depuis l'actuelle partie privatisée.
- Chemin rural Sente St Jean. La commission propose que la partie du chemin située entre le chemin de la Plante aux Ormes et la partie réservée pour un accès piétons à la future zone pavillonnaire des Larris, soit rendue à l'état de chemin par l'exploitant qui la cultive, dès le premier coup de pioche sur la zone pavillonnaire. Le terrain d'environ 3 ares qui appartient à la commune et que l'exploitant cultive, ferait l'objet d'une convention non cessible.

 Ruelle Durand. Il est proposé que le chemin soit rétabli et borné de quelques poteaux en bois dans sa partie terminale du côté du chemin du Jardin Michaud. Il sera demandé au propriétaire du 7 rue de Bury, de tailler sa haie qui recouvre une partie du chemin.

Réunion du 31 mars 2017 :

Le conseil a adopté les taux des taxes communales (voir plus haut), le Compte Administratif 2016, ainsi que le budget 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 143 229,47€, et un déficit d'investissement de 62 084,75€, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2016, le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) 100 204,72 €.
- Affectation en réserve (Compte 1068) financement de la section d'investissement : 43 024,75 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :

- L'achat et la pose de deux « panneaux avec le plan du village »,
- La mise en place d'une horloge et d'un marteau tinteur sonnant les heures à l'église,
- L'installation d'une passerelle piétonne sur le Rû, et rendre au Chemin rural dit de la sente du Rû sa destination d'origine,
- Le bornage et le rétablissement de la ruelle Durand, côté ruelle du Jardin Michaut,
- La création d'un terrain multisports dans le quartier de Sapicourt,
- L'isolation d'une partie du logement communal,
- L'achat et la pose d'un défibrillateur,
- La pose de boitiers prises de courant sur certains poteaux d'éclairage public.

Le conseil a également accepté les attributions de compensation liées à notre incorporation au Grand Reims.

Une délibération a été prise pour demander au Grand Reims la réfection des rues de l'Eglise, du Lavoir, des Favières et Gerbault (Réseaux, éclairage public et chaussées). Une autre a également été prise relative à l'installation d'un éclairage public sur la partie basse du chemin de Treslon. Les travaux ne devraient toutefois pas être programmés immédiatement.

TERRAIN DE BOULES

Le terrain de boules à deux pistes est maintenant opérationnel, même si le gazon n'est pas encore totalement poussé. Il convient donc de ne pas trop le piétiner. En lien avec le Comité des Fêtes, la commune a décidé d'organiser une petite compétition d'inauguration du terrain dans les mois qui viennent, à une date non encore définie. Nous vous en informerons. En attendant, vous pouvez déjà commencer à vous entraîner ...